Fiche IV-3 ACADEMIE D'ORLEANS-TOURS

Inspection Académique d'Indre et Loire

Promotion de la Santé en Faveur des Elèves

PROJET D'ACCUEIL INDIVIDUALISE (Circulaire n° 2003-135 du 08/09/2003 ; B O n° 34 du 18/9/2003)

PAI établi pou	CONCERNE			Cachet de l'	établissem	ent
Nom :		Prénom :		<u>Odonet de 1</u>	<u>Ctabil33Ci11</u>	<u>on</u>
Adresse :						
Date de Naissand	ee:	Sexe:				
Classe :	;	Signature :				
sur le temps scolai Je certifie qu'un s Je m'engage à médical, et/ou de la Je demande que	re et périscolaire, pa uivi médical régulier informer l'institution a prescription et aut ce document soit	ar la mise en place est mis en place scolaire et le n orise la transmiss porté à la conna	e d'un Projet d'A , et assuré par le nédecin de l'édu ion directe d'info issance des per	ccueil Individualisé Docteur ucation nationale ormation entre ces pronnels en charge	Exerç en cas de o professionne de mon er	changement du suiv
traitements qui y s		N° téléphone	N° téléphone	N° téléphone		
Responsables	INOITI	domicile	<u>travail</u>	<u>portable</u>		<u>Signature</u>
Monsieur						
Madame						
ETABLISSEMEN	IT SCOLAIRE					
<u>Référents</u>	<u>Nom</u>	<u>Ser</u>	<u>vice</u>	Signature e	t Date	Exemplaire reçu <u>le :</u>
Responsable :						
Enseignant :						
Médecin scolaire ou PMI						
Infirmière Scolaire ou PMI						
PARTENAIRES						
Service de soin Spécialisés						
Représentant du Service de						
restauration Autre						

Il est de la responsabilité des parents de fournir les médicaments et trousses d'urgence, de vérifier la date de péremption et de les renouveler dès qu'ils sont périmés

- Les trousses doivent contenir un double de ce document
- Indiquer les endroits où sont déposées les trousses d'urgence.....

Les parties prenantes ont pris connaissance de la totalité du	Ils s'engagent à le communiquer aux personnels qui pourraient être	Nb de pages du document et	
document et des annexes.	amenés à les remplacer	annexes	

ACADEMIE D'ORLEANS-TOURS Fiche IV-3

Inspection Académique d'Indre-et-Loire

Promotion de Santé en Faveur des Elèves

PROTOCOLE D'INTERVENTION EN CAS D'URGENCE

A renseigner par le médecin traitant

	Nom :	
	Date de Naissance :	Sexe:
Photo	PAI établi pour l'année scolaire	Année scolaire du 1 ^{er} PAI
	s premiers signes, prévenir les nes et des médicaments donnés Re	parents et pratiquer : ester à côté de l'enfant ou de l'adolescent
Signes d'appel	Mesures à prendre	Traitement
	Signes de Gravité : appeler le crire l'état observé Ne pas raccrocher le	SAMU (15 ou 112 sur portable) premier ; Laisser la ligne téléphonique libre
Signes de Gravité :	Mesures à prendre	Traitement
Traitement Habitu	el :	
Médicament	Posologie	
Précédente Hospita	allisation en Urgence (préciser serv	vice):
Allergie (médicamer	iteuse ou autre) à :	
-	se d'urgence (déposée à l'école) : dans la trousse d'urgence sont joints en	L'ordonnance détaillée pour les soins, et la liste annexe.
: Cachet:	Signa	ature du médecin:

Joindre copie de l'ordonnance correspondant aux soins d'urgence. Des éléments confidentiels peuvent être joints sous pli cacheté qui sera rendu au médecin traitant en fin d'année scolaire ;

Date:

ACADEMIE D'ORLEANS-TOURS Fiche IV-3

IV-3-1: Prise En Charge Santé

La décision de révéler des **informations médicales** appartient à la famille qui demande la mise en place d'un projet d'accueil individualisé. La famille peut adresser sous pli cacheté au médecin scolaire, les informations qu'elle souhaite transmettre confidentiellement. Les informations partagées dans ce document doivent se limiter à ce qui est nécessaire pour assurer la meilleure prise en charge au sein de la collectivité d'accueil, permettre d'assurer le traitement et/ou le régime prescrits, et intervenir en cas d'urgence. <u>Elles ne seront diffusées qu'aux personnels astreints au secret professionnel, et directement impliqués dans la réalisation des actions prévues.</u>

1) Conséquences pour la scolarité de la maladie ou affection

(décrire le retentissement des troubles sur la scolarité)

Situations R		isques MESURE		URES A PRENDRE		
3) Soins dans la cadre Soins pouvant interférer su -Fréquence et horaires des	ır le temps	scolaire (l'org		ignataire du PAI):		
-Local pour repos, kinésith	érapie, ou	les autres soi	ins:			
Prises de médicaments su	ur temps so	colaire, hors u	urgence(Joindre copie de l'	ordonnance):		
-Autorisation de sortir de c		•		oui - non		
4) Dispositions spécifice Restauration scolaire :	ques à pr	évoir pour : Goûters et C				
<u> </u>				activités pédagogiques Une attention particulière doit être		
□ Non autorisee			s autorisées	portée à la manipulation de		
☐ Paniers repas seuls autorisés		☐ Aucune prise alimentaire autre que le goûter apporté par l'élève		certains matériaux :		
☐ Régimes spécifiques garantis par le distributeur de restauration collective		☐ Consommation des goûters habituels avec éviction simple☐ Suppléments alimentaires fournis		☐ Fruits à coque, arachide ☐ Autre Végétaux : ☐ Produits animaux ☐ Produits de pottouge		
☐ Menus habituels avec simple (lecture des menu		par la famille		☐ Produits de nettoyage ☐ Réactifs (chimie) ☐ Autres (préciser) :		
parents)			é de se réhydrater en			
5) Voyages et déplacements (y compris pour examens) : - Prendre la trousse d'urgence avec le double de ce document - Informer les personnels de la structure d'accueil de l'existence du PAI et l'appliquer : Noter les numéros de téléphone d'urgence du lieu du déplacement à l'étranger :						
6) Dispositions pratiqu				T		
Trajet maison étab.	Locaux	scolaires :	sanitaires :	de restauration :		
7) Mobilier et matériel s						

IV-3-2 Besoins Pédagogiques de l'élève et Aménagements :

1)	Ada	ptations	pédagogio	ues et évaluations	(préciser les	disciplines)):
----	-----	----------	-----------	--------------------	---------------	--------------	----

ACTIVITES DIFFICULTES		MESURES A PRENDRE

- **2) Horaires adaptés** : renseigner les temps de présence en cours, les temps de prise en charge. Joindre l'emploi du temps de l'élève Pour la période du au
- 3) Double jeu de livres ou documents informatiques :
- 4) Aménagements pédagogiques à prévoir lors d'absences :

	référents	Dates prévisibles	Modalités
Transmission des cours, et devoirs ; autre (CNED) :			
Evaluations et contrôles :			
APAD (aide pédagogique à domicile)			

5) Autres dispositions de soutien ou de continuité scolaire :

Matière	Jours et Horaires d'intervention	Intervenants

6) Dispositions à prendre lors des examens et contrôles :

7)

Orientation scolaire et professionnelle	Contr	re-indications
Souhaitée	Absolues	Relatives

Motif de Passage en commission PréPAM:

Avis CIO: